

COMITÉ D'ÉTHIQUE ZITHA

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Après les travaux préliminaires à la création d'un comité éthique au début de l'année 2023, la procédure et l'objectif d'un tel organe ont été définis et formalisés fin automne dans le but de pouvoir être opérationnel à partir du 1er janvier 2024.

Le comité d'éthique représente une ressource pour toute question de nature éthique. Il émet un avis d'aide à la décision à partir de différentes normes : éthiques, professionnelles, juridiques et scientifiques. Cet avis n'a ni contrainte ni obligation d'être appliqué.

La mission primaire du comité d'éthique est d'offrir conseil, support et accompagnement pour toute situation d'ordre éthique. Lorsqu'une situation d'ordre éthique paraît complexe, le comité peut aider à identifier, analyser, résoudre des conflits de valeurs et proposer des options acceptables ; il peut apporter un soutien efficace, neutre et respectueux. D'autres missions du comité sont entre autres la promotion en interne de la réflexion et de la sensibilisation éthique, l'animation de séances d'information et de discussion traitant de questions éthiques.

Afin de soutenir le comité d'éthique sur place, mais aussi de répondre rapidement aux besoins des résidents, des patients et de leurs proches, Zitha a nommé un référent éthique pour chaque entité.

Composition du comité d'éthique :

- Dr Enrico CESCUTTI (depuis janvier 2024)
- Madame Alberte KAUFF – SIMON (depuis janvier 2024)
- Abbé Théo KLEIN (depuis janvier 2024)
- Dr Richard MULLER (depuis janvier 2024)
- Me Pierrot SCHILTZ (depuis novembre 2024)
- Dr phil. Nora SCHLEICH (depuis novembre 2024)
- Dr Bernard THILL (depuis janvier 2024)

Au cours des 6 réunions qui ont eu lieu les 10 janvier, 19 janvier, 7 mars, 15 mars, 9 juillet et 5 septembre, **5 études de cas** ont été traités ; les **thèmes éthiques** suivants furent abordés et discutés :

- confidentialité d'un avis éthique
- autonomie
- droit à l'autodétermination
- restriction de liberté
- prise de décision libre
- droit à l'égalité de traitement
- obligation de soins
- non-assistance à une personne en danger

- dignité de l'homme
- limites et responsabilités des interventions des soignants
- dilemme éthique sur la légitimité d'intervenir ou de s'abstenir d'agir
- refus du traitement par le*la résident*e
- vécu du personnel dans des situations critiques
- risque de plaintes juridiques
- psychiatrie et obligation de soins
- autodétermination chez les résidents*es présentant d'éventuels déficits cognitifs
- protection du bien-être des résidents*es
- effets secondaires des médicaments psychotropes – problématique de dommages collatéraux

Le comité d'éthique a participé à 3 conférences ouvertes au grand public :

- Palliativkultur - Fir e Liewensenn a Wüerd – *Erwuesse-Bildung* – 28 mars 2024
- Autonomie a Fräiheet – Onofhängegt Liewen an der Institutioun fir Mënsche mat psychesch chronesch Krankheeten – *Zitha* – 25 avril 2024
- Abus de faiblesse – Définition – Situations à risques – Prévention par l'engagement sociétal – *Zitha* – 25 avril 2024